

3 octobre 2011

Procès-verbal de la séance régulière du conseil municipal, dûment convoquée et tenue le 3 octobre 2011 à 19h30.

Présences : Julie Simard, Marco Laplante, Michel Fortin, Carl Lessard
Absence : Lucie Gilbert, Claire Pouliot

Formant quorum sous la présidence du Maire Henri Gagné.
Cathy Poulin fait fonction de secrétaire.

L'assemblée est ouverte par un moment de réflexion.

La lecture et l'adoption de l'ordre du jour est proposée par Michel Fortin.

L'adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 septembre 2011 est proposée par Julie Simard.

Il est proposé par Marco Laplante et résolu à l'unanimité que la secrétaire soit autorisée à payer les comptes pour un montant de \$69,602.69 (chèques numéro 15 645 à 15 703).

PÉRIODE DE QUESTIONS

Rien à mentionner.

MANDAT À LA FIRME ECCE TERRA POUR LA RÉALISATION DES ACTIVITÉS D'ARPENTAGE POUR L'IMPLANTATION DES EMPRISES AU CHANTIER DANS LE CADRE DU PROJET DE RÉFECTION DES INFRASTRUCTURES MUNICIPALES – RÉFECTION DE LA COURBE DE LA ROUTE 112, SELON LE PROJET N^O 57798-203.

Il est proposé par Michel Fortin, appuyé à l'unanimité et résolu :

Qu'un mandat soit donné à la firme Ecce Terra conformément à la recommandation de Roche ltée, Groupe-conseil du 19 septembre 2011 pour la réalisation des activités d'arpentage nécessaires à l'implantation des emprises requises dans le secteur des travaux (route 112, route de la station, rue Gagnon et 1^{er} Rang), selon un montant de 1 500.00\$ (taxes applicables en sus), le tout conformément à la proposition budgétaire de la firme Ecce Terra du 23 août 2011.

EMPRUNT TEMPORAIRE PROJET COURBE ROUTE 112

Il est proposé par Carl Lessard et adopté à l'unanimité que la Municipalité Saint-Frédéric procède à un emprunt temporaire au montant de 534 450\$, selon le règlement # 271-11 pour le projet de réfection des infrastructures municipales de la courbe de la Route 112, auprès de la caisse Desjardins de Beauce-Centre aux conditions de celle-ci. Il est aussi résolu que le maire et la directrice générale soient autorisés à signer tous les documents relatifs à cet emprunt.

DÉROGATION MINEURE

Il est proposé par Julie Simard et adopté à l'unanimité que la Municipalité Saint-Frédéric accepte la demande de dérogation mineure de Mme Annie Gilbert, propriétaire de la future résidence de 1435 rue Lehoux, lot 4 713 33

quant à la hauteur de la maison. Le règlement d'urbanisme stipule que dans cette zone, une maison de deux étages ne peut avoir plus de 27 pieds de haut par rapport au niveau moyen de la rue tandis que la dérogation consiste à autoriser la construction d'une maison d'une hauteur supplémentaire, ne dépassant toutefois pas 32 pieds.

ARTICLE 59

Attendu que la MRC Robert-Cliche a adopté par résolution, le 9 mars 2011, une demande à portée collective (article 59, LPTAAQ) à la Commission de protection du territoire agricole (CPTAQ);

Attendu que cette demande porte notamment sur l'implantation résidentielle à l'intérieur de la zone agricole permanente du territoire de la municipalité de Saint-Frédéric;

Attendu que cette demande comprend deux volets soit les îlots déstructurés (volet 1) ainsi que les secteurs (volet 2) correspondant aux grandes affectations agroforestière et forestière du schéma d'aménagement révisé de la MRC Robert-Cliche;

Attendu que le « compte rendu de la demande et orientation préliminaire », dossier numéro 365748 à la CPTAQ, ainsi que les documents cartographiques d'accompagnement traduisent, à la satisfaction de la municipalité, les ententes convenues avec la Fédération de l'UPA de la Beauce et la CPTAQ pour les deux volets dans le cadre des rencontres du 17 mars ainsi que du 14 avril 2011;

Sur la proposition de Michel Fortin, il est résolu à l'unanimité que : la Municipalité Saint-Frédéric est d'accord avec le texte « compte rendu de la demande et orientation préliminaire » ainsi qu'avec les documents cartographiques d'accompagnement relatifs aux deux volets de l'entente.

La municipalité s'engage, le cas échéant, à modifier son plan et ses règlements d'urbanisme de manière à se conformer aux exigences de la décision de la CPTAQ.

DÉCRET

Le décret mentionne que le 1^{er} dollar par habitant est payé à 100% par la municipalité, le 2^e et 3^e dollars par habitant est payé à 75% par la municipalité, le 4^e et 5^e dollars par habitant est payé à 50% par la municipalité et le reste est payé à 20% par la municipalité sur les dépenses admissibles. Un montant plafond que la municipalité devra payer est établi comme suit : ¼ de 1% de la richesse foncière uniformisée. Pour la municipalité, ça représente environ 154,000\$. Par contre, il faut comprendre que ce montant plafond s'applique sur les dépenses admissibles seulement. L'aide financière de la Sécurité civile peut nous verser une avance de 80%. Pour ceci, nous devons envoyer une liste des dégâts avec le coût des réparations ou le montant estimé des réparations si elles ne sont pas encore faites. Cette liste sera envoyée dès que possible.

Pour les citoyens, certains ont été contactés. Pour ceux non admissibles, soit les refoulements d'égout et les résidences secondaires, la Sécurité civile ne les contactera pas. La municipalité leur enverra donc une lettre pour les aviser.

AVIS DE MOTION RÈGLEMENT CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE

Julie Simard, conseillère, donne avis de motion de la présentation, lors de la séance du conseil devant être tenue le 7 novembre 2011 à 19h30 à la salle du conseil municipal, d'un projet de Code d'éthique et de déontologie.

Le règlement a pour but d'accorder la priorité aux valeurs de la Municipalité Saint-Frédéric, instaurer des normes qui favorisent l'intégration des valeurs et qui serviront à prévenir et résoudre les conflits éthiques, d'établir les règles de conduite des élu(e)s.

FORMATION DES ÉLUS SUR LE CODE D'ÉTHIQUE

Tous les élus sont tenus de suivre la formation sur le code d'éthique et de déontologie. Cette formation aura lieu samedi le 29 octobre à Beauceville. L'heure reste à confirmer.

DÉNEIGEMENT RUE LEHOUX ET ARRIÈRE CENTRE COMMUNAUTAIRE

Nous enverrons des invitations pour demander des soumissions pour le déneigement de la rue Lehoux et de l'arrière du centre communautaire. Nous enverrons l'invitation à Patrick Laplante, Sébastien Vachon et Pierre-Yves Gilbert. Nous le mettrons également dans le Frédéricicois au cas où il y aurait d'autres personnes intéressées.

FÊTE DE NOËL

La fête aura lieu dimanche le 11 décembre sous la même formule que les années précédentes. Un montant de 1,000\$ a été budgété pour cette activité.

RAPPORT DES COMITÉS

a) Entretien routier

Les chemins sont pratiquement tous réparés. Il reste seulement le Rang 2.

b) Loisirs et embellissement

Rien à mentionner.

c) Eau potable

Rien à mentionner.

d) O.M.H.

Rien à mentionner.

e) Sécurité incendie

Rien à mentionner.

e) Culture

Considérant que le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine (MCCCF) ne subventionnera plus le Réseau BIBLIO CNCA pour les municipalités de plus de 5000 habitants à compter de 2013 et que, par conséquent, ces municipalités ne pourront plus être affiliées audit réseau;

Considérant que la décision du MCCCF est basée sur des données qui ont été établies il y a plus de trente ans qui ne correspondent plus à la réalité actuelle du milieu municipal;

Considérant qu'au moins six municipalités dans les régions de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches seront directement touchées par la décision du MCCCF;

Considérant que la décision du MCCCF aura des impacts importants sur le plan financier et organisationnel des bibliothèques concernées;

Considérant que l'ensemble des municipalités du Réseau BIBLIO CNCA devront également subir l'impact tant financier qu'organisationnel provoqué par le retrait des municipalités de plus de 5000 habitants, notamment en occasionnant une hausse prévisible des tarifs d'affiliation et une baisse prévisible des services offerts par le Réseau BINLIO CNCA;

Considérant que le nombre de municipalités directement touchées augmentera au cours des prochaines années puisque plusieurs passeront à plus de 5000 habitants;

Considérant que le soutien et l'encadrement offerts par le Réseau BINLIO sont essentiels au maintien des bibliothèques affiliées et que le passage au dessus des 5000 habitants ne leur procure par les ressources humaines et financières leur permettant de maintenir la qualité des services offerts actuellement;

Considérant qu'il faut près d'une dizaine d'années pour développer une collection de l'envergure et de la qualité de la collection déposée par le Réseau BIBLIO;

Considérant que les moyens financiers d'une municipalités de moins de 10 000 habitants ne permettent pas d'utiliser tous les services essentiels du Réseau BIBLIO et que, par conséquent, ces services devront être, soit réduits, soit abolis, compromettant du même coup l'accès à la lecture et l'objectif de faire de la lecture une véritable pratique culturelle tel qu'énoncé dans la Politique de la lecture et du livre du MCCCF;

Considérant qu'une désaffiliation accroîtra la charge de travail des bénévoles et entraînera un changement dans leurs chaînes de travail vers la gestion des ressources documentaires et technologiques au lieu du service aux citoyens, risquant ainsi de réduire leur motivation et leur désir de demeurer impliqués dans le comité de bibliothèque;

Il est proposé par Julie Simard, conseillère, et adopté à l'unanimité :

Que la Municipalité Saint-Frédéric signifie au MCCCF son désaccord concernant sa décision de ne plus subventionner le Réseau BIBLIO CNCA pour les municipalités de plus de 5 000 habitants à compter de 2013;

Que la Municipalité Saint-Frédéric supporte la formation d'un comité de travail composé d'un moins un représentant par MRC issu des comités bibliothèques ou culturels régionaux dans le but de préparer un document à déposer au MCCCCF et qui démontrera que la décision du MCCCCF affectera la qualité des services offerts dans les bibliothèques concernées de même que dans les bibliothèques des plus petites municipalités;

CORRESPONDANCE

Carte de remerciement de la famille Nadeau pour le don de fleurs lors du décès de la mère à Robert Nadeau.

Invitation à la Soirée des Sommets mercredi le 26 octobre au coût de 95\$ par personne. Henri Gagné y assistera.

Stéphanie Bourque, fille de Lucie Goulet, demande une commandite pour l'album de finissants de l'école Secondaire Veilleux. Il est proposé par Marco Laplante et adopté à l'unanimité que la municipalité prenne une publicité de ¼ de page au coût de 50\$.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Rien à mentionner.

VARIA

Terre de remplissage : Certains citoyens ont reçu de la terre suite à la dernière discussion du conseil. Par contre, ce sont seulement les gens qui demeuraient près du chantier car l'entrepreneur ne voulait pas que ses camions perdent du temps en faisant des détours.

M. Henri Gagné à assister au congrès des maires de la FQM. Celui-ci en fait un petit résumé.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

La levée de l'assemblée est proposée par Carl Lessard à 21h35.